

Nom et coordonnées de l'école École maternelle Les Lutins 1 rue Prince Noir Commune : LE BARP	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE PREMIER TRIMESTRE Date : Mardi 15 octobre 2024
--	--

Circonscription Arcachon Nord

Présents

Présidente (directrice d'école) : Mme Mosbach

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élève	DDEN	ATSEM
Mme Bergeron Mme Chiniard Mme Vignals Mme Micaud	Mr Bardet (Adjoint) Mme Mendoza (Adjointe éducation jeunesse)	FCPE : Mmes Watinne, Sargès, Webre, Renaudie (suppléante) Paradisscol'eyre : Mme Bernard, M. Herriau		Mme Cazorla Mme Marzac

Excusée : Mme Ramus (IEN)

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaires de séance : Mme Watinne (FCPE), Mme Chiniard (enseignante)

Mme MOSBACH souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'École.
Tour de table de présentation.

Présentation des membres du CE

Mme MOSBACH présente le rôle et le fonctionnement du Conseil d'École (CE) ainsi que ses membres. Le CE réunit tous les membres de la communauté éducative (parents, enseignants, personnels mairie et autres intervenants auprès des élèves). Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le Projet d'École.

- Présentation des membres du CE
- Lecture du règlement du Conseil d'École .

Question Paradisscol'eyre : Pourquoi Mme Rivet est éligible ? Elle travaille comme ATSEM dans l'école.

Mme Mosbach répond que cette personne a été appelée pour un remplacement après les élections. Elle ne peut plus être représentante des parents depuis sa prise de fonction au sein de l'école.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Inscrits : 232 Votants : 181 Exprimés : 172 Blancs/Nuls : 9

Le taux de participation est de 78,02% (74,77% l'an dernier).

FCPE : 3 sièges Paradisscol'eyre : 2 sièges

Rappel de l'ordre du jour.

Fonctionnement de l'école

- Présentation du règlement intérieur de l'école, Il est basé sur le règlement type départemental.
- Lecture des chapitres suivants :

Communication famille/école

«Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'école. Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal, à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. En cas de difficultés persistantes, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale procédera à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du procureur de la République. »

Harcèlement scolaire

« Le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte. Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire. L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits consécutifs du harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'école. Chaque année, l'école délivre une information à destination des élèves et des parents d'élèves pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement. »

Mme Mosbach souhaite ajouter un avenant précisant les horaires et emplacements modifiés des entrées/sorties des classes, conséquence du plan Vigipirate.

Question de Paradisscol'eyre sur la possibilité de modifier les horaires d'entrée de l'école pour que les familles aient plus de temps pour déposer leurs enfants dans les 2 écoles (Ballion et Lutins). Mme Mosbach informe les APE que les horaires d'école sont fixés par le DASEN en accord avec la mairie. Elle rappelle qu'à partir du 4/11, plus aucun parent ne rentrera dans l'école. Les enfants seront pris en charge par les enseignants au portail des 3 entrées.

Mr Bardet rapporte une empoignade entre parent et riverain due au stationnement sauvage des véhicules le matin. Il annonce qu'un rappel pédagogique va être fait par la police municipale en novembre sans verbalisation. A partir de décembre, les personnes qui se gareront de façon anarchique seront verbalisables.

Mme Micaud demande si la pose de barrières le long de la rue de la forêt pour créer une piste piétonne (absence de trottoir) est envisageable ? Mr Bardet répond que cela peut être étudié.

Les APE demandent si l'installation d'un barnum entrée rue de la forêt est possible, ainsi que la pose de graviers ou autre revêtement pour éviter la formation de flaques. Mr Bardet répond qu'il note la demande.

Mme Mosbach demande l'autorisation à la mairie d'utiliser le parking attenant aux ateliers d'arts plastiques afin de libérer des places de parking pour les parents, et de le signaler par un panneau « Parking pour le personnel de l'école (enseignant + atsem) ». Mr Bardet assure que la mairie étudiera sa demande.

Question de FCPE sur le besoin de sieste de certains élèves de MS : peuvent-ils faire la sieste au dortoir? Combien coûtent les lits ? La FCPE peut éventuellement participer à leur financement. Mme Mosbach répond que les enfants de MS ayant besoin de sieste l'après-midi sont accueillis dans les dortoirs de PS dans la limite des places disponibles. Actuellement, tous les enfants demandeurs ont été accueillis.

Le règlement (+ avenant) est voté à l'unanimité (12 voix).

● Présentation de la charte de la laïcité à l'école et la charte de la diversité à l'école (l'école est inclusive).

● Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire.

● Sécurité à l'école.

• **Sécurité Vigipirate**

Mme Mosbach nous présente les 3 affiches de plan Vigipirate et rappelle qu'actuellement nous sommes au niveau le plus élevé, le plan « Urgence attentat »



Plus aucun adulte non autorisé dans l'enceinte de l'école et modification des entrées et sorties des classes 3 et 5 qui se font Rue de la forêt et classe 2 rue Jappeloup.

Mme Mosbach présente la plaquette « Réagir à la menace terroriste » indiquant les bons réflexes en cas d'attaque.

• **PPMS**
Plan Particulier de Mise en Sécurité

Risques majeurs

(inondation, tempête, accident technologique)



Origine accidentelle ou naturelle



Confinement (cantine avec malette et procédure à suivre)

Signal : *alarme spécifique*

Exercice programmé le 29/11

Attentat intrusion



menace directe ou indirecte d'un attentat terroriste ou attaque armée



Acte intentionnel



S'échapper



Se cacher

Signal : *système My Keeper*

Exercice programmé le 18/10

Mr Bardet présente le système My Keeper. C'est un boîtier d'alerte connecté aux forces de l'ordre qui permet de donner l'alerte et d'être informé. Il est équipé d'un micro, haut parleur et est géolocalisable. L'outil est déployé sur l'ensemble des écoles de la commune et les APS.

- **Risque incendie** (2 exercices prévus par an) : un premier exercice a eu lieu le 20 Septembre (le 2ème est programmé en février). Un exercice inopiné sera également effectué dans l'année.

Bilan incendie n°1

Date : 22-09-2023

Heure : 9h

Temps d'évacuation 2'12''

Modalités d'organisation :

-Inopiné : non

Application des consignes générales :

-Tout le monde a entendu le signal d'alarme

-Tout le monde a évacué

-Tout le monde a respecté la consigne « ne pas revenir en arrière sans autorisation »

-Tout le monde a rejoint le point de rassemblement :

-Le comptage des personnes a été effectué sans problème

Comportement des personnes évacuées :

-Evacuation immédiate à l'alarme :

-Evacuation en bon ordre :

-Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques) :

Anomalies constatées (à remédier pour l'exercice suivant) :

-RAS

• **Budgets municipaux**

Mme Mosbach détaille le budget de l'année civile 2024

Fournitures scolaires : 3600€

Sorties pédagogiques : 1600 €

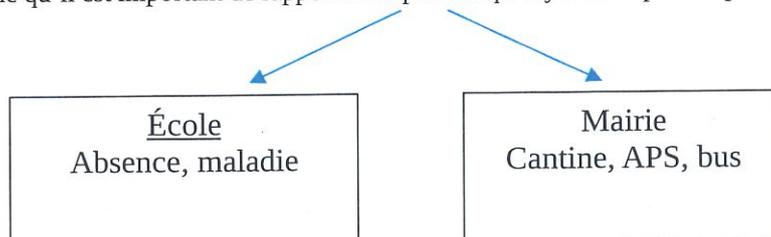
Noël : 500 €

Transport pédagogique : 2800€

Les crédits peuvent être ventilés d'une ligne budgétaire à une autre en fonction des besoins.

• **Communication parents/enseignants/direction/mairie**

Mme Mosbach souligne qu'il est important de rappeler aux parents qu'il y a deux pôles à prévenir :



Toute absence doit être signalée le plus tôt possible dans la journée, par mail ou téléphone (répondeur).

Rappel des dates des différentes réunions école/parents qui ont eu lieu :

- réunion générale de rentrée : 14/09/2024 à 18h
- classes 2 et 3: 14/09/2023 à 19h30
- classe 5 : 01/10/2024 à 18h
- classe 4 : 08/10/24 à 18h
- classe 1 : 10/10/24 à 18h

Les parents ont la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique ou en présentiel (modalités à voir avec chaque enseignante). Mme Mosbach rappelle qu'elle est déchargée le vendredi pour des rdv en présentiel.

Les parents sont priés de signer les mots du cahier de liaison.

Question FCPE sur l'utilisation éventuelle par les enseignants d'applications permettant de voir des photos du travail des enfants en classe afin de pouvoir suivre celui-ci à la maison, dans un but d'aider leur enfant à parler de sa journée. Mme Chiniard répond que le cahier de vie circulant dans les familles pendant les vacances peut permettre à l'enfant de parler de son vécu et de ses activités en classe. Sur demande, il peut être transmis plus souvent. Mme Mosbach ajoute que les familles ont signé une autorisation de droit de diffusion de l'image, et que pour beaucoup seule l'utilisation en classe est autorisée (papier). Il n'y aura donc pas de photos sur le net.

● Travaux

Question FCPE : le problème des sanitaires qui fuient est-il résolu ? Mme Bergeron dit que les chasses d'eau ne fuient plus mais que les robinets continuent à fuir.

Question Paradisscol'eyre : la mangeoire à oiseau a-t-elle été retrouvée par les services techniques ? Oui.

Question Paradisscol'eyre : avancée des études du revêtement de la cour ? L'étude est toujours en cours.

Question Paradisscol'eyre : le panneau d'affichage entrée APS est-il commandé ? Le panneau commandé était trop petit, un nouveau est en commande.

● Travaux de rénovation énergétique

Question FCPE : bilan général, clés des nouvelles menuiseries, remise en place du matériel et des salles de classes. Le bilan est positif, les clés seront changées pendant les vacances de la Toussaint. Mme Bergeron prend la parole et signale le mécontentement de l'équipe quant au réaménagement de la salle de motricité et la bibliothèque. Des tables ont disparues (utilisées en EPS), le matériel EPS mélangé, et des livres détériorés. Elle loue le travail du personnel atsem pour la remise en ordre. Mme Mendoza les remercie également vivement.

Question Paradisscol'eyre : des réserves ont-elles été émises par la commission de sécurité ? Pas de réserve émise par la commission de sécurité du 28/08.

Projets et vie de l'école.

● Projets de classe

Spectacles programmés à l'école :

- . 12/12/24 – Troupe Billenbois – «Mademoiselle Vermillon»
- . 31/01/25 janvier – animation KAPLA
- . 07/02/25 – Compagnie Les 3 chardons : « Leïla et la baleine »

Question FCPE : Sorties culturelles envisagées suite à l'arrêt des mini-concerts ? Pour pallier à l'absence des mini-concerts, l'équipe s'engage avec Florian Delabracherie sur un éveil musical avec chant, écoute, percussions et manipulation d'instruments de musique à raison de 2 dates par niveau. Début des interventions : printemps 2025.

● Fête de fin d'année

Mme Mosbach fait part de la décision de l'équipe enseignante de ne pas organiser de kermesse au sein de l'école. En raison du plan Vigipirate et des lourdes responsabilités qui incombent à la directrice. Néanmoins, l'équipe est sensible à la demande des familles qui souhaitent voir leur enfant danser. Pour cela, les enseignantes proposent de préparer une danse à la condition que les APE prennent en charge l'organisation complète et la responsabilité de la fête de fin d'année dans une structure autre que celle de l'école. La salle du bateau lyre est évoquée. FCPE remercie l'équipe pour « cette main tendue ». Les APE vont se renseigner des conditions nécessaires pour prendre en charge cet événement. Mr Bardet précise qu'il faut contacter la gendarmerie pour tout événement en extérieur.

Parcours de l'élève

● Dispositif d'aide APC

Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées deux jours par semaine (le lundi et le jeudi) après la classe de 16 h à 16h 45. Elles n'ont pas de caractère obligatoire et sont proposées par les enseignantes aux élèves qui ont des difficultés ponctuelles. Les APC sont axées sur la maîtrise de la langue. Mme Mosbach attire l'attention sur le fait qu'elles ne remédient pas aux problèmes plus profonds relevant de soins (orthophonie, psychologie, psychomotricité). L'accord des parents est obligatoire.

● RASED

Mme Lacan – Psychologue de l'Éducation Nationale

Elle soutient les équipes dans l'analyse des difficultés d'apprentissage et peut apporter des éclairages sur la psychologie du développement. Elle peut intervenir en temps de crise (harcèlement, maltraitance, dynamique de groupe, rejet scolaire, phobie scolaire, deuil...). Elle accompagne les équipes dans la compréhension des comportements inadaptés. Elle fait le lien entre les équipes, les familles, les partenaires extérieurs et institutionnels. Elle peut accompagner les équipes dans la continuité des parcours entre les classes, les cycles et vers les structures spécialisées. Les familles n'ont pas à être systématiquement informées de la visite de la PSYEN dans les classes.

Mme Foucher – Enseignante spécialisée à dominante relationnelle

Mme Foucher a été mutée et son poste n'est pas repris.

Elle intervenait avec les classes de GS en mettant en place avec eux le jeu des « trois figures » qui permet un travail de la capacité d'empathie et de la prévention du harcèlement. Ce jeu a été proposé par Serge Tisseron dans un contexte d'inquiétude face à deux constats : la surconsommation d'écrans chez les enfants et l'augmentation des violences en milieu scolaire. Il s'agit d'un dispositif théâtral simple conçu pour modifier les lignes habituellement tracées dans les relations agresseur – agressé en encourageant les enfants malmenés à protester systématiquement et en renforçant le développement de la capacité d'empathie chez tous afin de construire une force capable de s'opposer à la violence. La surconsommation d'images a pour effet d'entraver le développement de l'empathie chez les enfants. Le jeu des trois figures vise à développer cette capacité pour créer un climat scolaire ou institutionnel serein. Les élèves sont sollicités pour évoquer des images qu'ils ont vues, issues de l'actualité, de films, de supports numériques... Un scénario est ensuite élaboré collectivement pour permettre la mise en scène d'une histoire, qui sera jouée avec la contrainte que chaque élève volontaire pour jouer devra jouer obligatoirement tous les rôles. On retrouve ainsi souvent des scénarii avec un agresseur, une victime et un tiers qui peut être témoin, sauveteur ou redresseur de torts. En adoptant ainsi la posture des trois figures, l'élève sera amené à mettre en mots, se décentrer et rencontrer des situations qui le décalent par rapport à ses habitudes relationnelles.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de questions, Mme Mosbach clôture la réunion.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 14 mars 2024.

Fin de la séance : 21h30

Fait à Le Barp, le 18 octobre 2024

La Directrice,

Présidente du Conseil d'Ecole



Les Secrétaires de séance :

Mme Chiniard (EN)

Mr Herriau (Paradisscol'eyre)

